

Le 15 février 2018

**- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -****Conseil Municipal du jeudi 8 février 2018  
COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 8 février 2018 à 19h00, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT. Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance était publique.

**Présents** : Emilia BRULE, Roxane CHAPLET, Cécile CHIQUET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Isabelle DUNOD, Marie-Françoise FAVRE, Alain JEANNIER, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Guillaume SAILLARD, Michel VIARD et Thierry VIDAILLET.

**Absents excusés** : Mélanie BOUVERET (pouvoir à Philippe PASSOT), Claude COTTET, Laurent HUGUES-DIT-CILES, et Patricia VILLE.

**Absents** : Fabrice GALLOIS, Jacques LANCON et Alain PREVITALE.

Nicole PEDROLETTI a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vivian CAVALIERE, secrétaire général, est présent.

Le compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité, moins deux abstentions (conseillers absents lors de cette réunion).

*A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.*

Le Maire présente, au nom du Conseil Municipal, ses sincères condoléances suite au décès de la mère de Cécile CHIQUET et au décès du père de Bruno PERRIER.

**COMMUNE NOUVELLE****Demande de modification des limites cantonales**

Le Maire rappelle aux conseillers la délimitation actuelle des cantons pour le secteur du Plateau fixée par le Conseil d'Etat en 2014. Les deux communes de Pratz et Lavans-lès-Saint-Claude sont rattachées à des cantons différents : canton de Moirans-en-Montagne pour Pratz et canton de Saint-Lupicin pour Lavans-lès-Saint-Claude. Les deux communes appartiennent pourtant au même bassin de vie de proximité du Plateau du Lizon, ce dernier constituant une unité historique, géographique et socio-économique.

Afin que les habitants de la future commune nouvelle, regroupés dans une collectivité territoriale unique, puissent voter pour élire des conseillers départementaux issus du même

canton, le Conseil demande que la future commune nouvelle appartienne au canton de Saint-Lupicin. Il charge le Maire de saisir le Préfet de cette requête.

## FINANCES

### Dispositions financières et fiscales des lois de finances 2017 (rectificative) et 2018

Vivian CAVALIERE présente aux élus les principales dispositions des lois de finances votées par le Parlement en décembre 2017 :

#### 1 / Contexte national et données financières globales

Taux de croissance du PIB estimé pour 2018 : 1,70 %.

Déficit public en 2016 : - 3,40 % PIB. L'objectif pour 2022 est fixé à - 0,30 % (les collectivités sont excédentaires de 3 Mds € en 2016 et l'Etat est en déficit de - 76 Mds €).

Dette publique en 2016 = 96,30 % PIB. L'objectif pour 2022 est fixé à 91,40 %.

Evolution de l'investissement public local en 2016 : - 3,3 %.

Dépenses publiques locales en 2016 = 438 Mds €, dont 56 % réalisées par le bloc communal.

Les grandes évolutions pour les collectivités depuis 2008 : la baisse des dotations (DGF), la création d'une péréquation horizontale (FPIC), la suppression de la Taxe Professionnelle, la réduction du nombre des régions et des intercommunalités, la remise en question de l'autonomie financière et du levier fiscal des collectivités.

A partir de 2018, l'Etat engage une contractualisation sur 3 ans avec 340 collectivités (régions, départements, EPCI dont le budget est supérieur à 60 M€), pour déterminer les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de désendettement.

#### 2 / Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2018

La DGF « forfaitaire » est stabilisée, après plusieurs années de baisse.

Pour les communes nouvelles : le pacte de stabilité sur 3 ans est reconduit en cas de création et d'extension avec maintien des DGF cumulées des anciennes communes et bonification de 5 %. La Dotation de Solidarité Rurale est augmentée de 90 M€ (+ 6,30 %). L'enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local est maintenue à 665 M€.

Rappel des dotations pour la Commune en 2017 :

DGF	142 105 €
DSR	37 100 €
DNP	10 252 €
FDPTP	9 672 €

#### 3 / Réforme de la taxe d'habitation (TH) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Un nouveau dégrèvement a été décidé pour 80 % des foyers à l'horizon 2020. La réduction de la cotisation sera progressive : - 30 % en 2018, - 65 % en 2019 et - 100 % en 2020.

Les bénéficiaires devront percevoir un revenu fiscal de référence (RFR) inférieur à :

Profil	RFR
Personne seule	27 000 €
Couple	43 000 €
Couple 1 enfant	49 000 €
Couple 2 enfants	55 000 €
Couple 3 enfants	67 000 €
Famille monoparentale 1 enfant	35 000 €
Famille monoparentale 2 enfants	43 000 €
Famille monoparentale 3 enfants	55 000 €

Le contribuable s'acquittera des augmentations en cas de hausse de taux ou de réduction d'abattement décidées par la collectivité.

## URBANISME ET TRAVAUX

### Programme de travaux ONF et destination des coupes de bois de l'année 2018

Sur proposition de l'O.N.F. / Agence du Jura, le Conseil Municipal accepte que soit effectué en 2018 le programme de travaux sylvicoles suivant :

- intervention en futaie irrégulière combinant éclairciment des semis, nettoyage, dépressage et remise en état, parcelle 2 - 7 ha,
- intervention en futaie irrégulière combinant éclairciment des semis, nettoyage, dépressage et remise en état, parcelle 22 - 0,45 ha (ouverture paysagère sous le belvédère),
- protection contre le gibier : enlèvement des protections individuelles (850 unités) et mise en déchetterie, parcelles 14 et 26,

Il autorise le Maire à signer le devis correspondant pour un montant de 6 049,90 € H.T.

Le Conseil approuve l'état d'assiette des coupes 2018 et demande à l'O.N.F. de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites. Il décide de vendre en bloc et sur pied les coupes et produits de coupes des parcelles 20, 21, 22, 23 et 28 (essence résineux et volume global de 455 m3).

### Opération SIDEC sur réseaux secs rue de la Cueilie, impasse du Nan et rue 1<sup>ère</sup> DFL

Le Maire rappelle aux élus que la tranche 1 des travaux sur réseaux secs rue de la Cueilie est en voie d'achèvement. Il propose aux conseillers de réaliser les travaux d'électrification, d'éclairage public et d'infrastructures de télécom de la 2<sup>ème</sup> tranche, qui concerneront la rue de la Cueilie, l'impasse du Nan et la rue 1<sup>ère</sup> DFL. Il précise que les co-financements apportés par ENEDIS et le SIDEC sont encore conséquents.

Jean-François MINY complète le propos en expliquant qu'ENEDIS profitera des travaux communaux de voirie au Caton, en entrée d'agglomération côté Saint-Claude, pour dissimuler une partie du réseau et rénover le transformateur électrique.

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux pour le « renforcement poste Caton 2<sup>ème</sup> tranche » ainsi que le projet de convention avec le SIDEC. Les conditions de participations financières s'établissent comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	175 708,42	FACE : 118 694,58 RECUPERATION TVA : 27 340,20	29 673,64	0	0
ECLAIRAGE PUBLIC	54 299,87 Plafonné à 31 627,52	-	7 906,88	46 392,99	37 110,00
INFRAS. TELEPH.	23 980,39	-	4 796,08	19 184,31	15 350,00
Montant total	253 988,68	-	42 376,60	65 577,30	52 460,00

### **Etude AMI « revitalisation des bourgs-centres » : état d'avancement**

Le Maire retranscrit aux élus les sujets abordés lors de la réunion du 11 janvier 2018, avec les cabinets d'étude Au-delà du Fleuve et Soliha. Cette rencontre portait sur l'identification des projets en cours sur les communes de Coteaux du Lizon et Lavans-lès-Saint-Claude et les points de convergence intercommunaux :

- à moyenne échéance, il n'est pas impossible que les deux communes nouvelles fusionnent pour se développer sur un territoire plus vaste de Pratz à Cuttura ;
- aujourd'hui le collège et le gymnase assurent un rôle de trait d'union entre Lavans-lès-Saint-Claude et Coteaux du Lizon ;
- les projets « mutualisables » entre les deux communes sont : la caserne des pompiers, le centre technique, le champ de foire, les terrains de sport, les projets touristiques (un sentier reliant les différents points d'attraction, dont la chapelle Saint-Romain, Les Louvières, la Roche de Lézan, les falaises de Ponthoux, le parcours de santé, le projet de camping, ...).

### **Délégation de service public de la station d'épuration : compte-rendu de la réunion avec la SOGEDO du 29 janvier 2018**

Jean-Pierre MANZONI rend compte au Conseil des éléments abordés avec le représentant de la SOGEDO, lors de la réunion « bilan 2017 et feuille de route 2018 » :

- rédaction du document d'analyse des risques en cas de défaillance de la station d'épuration ;
- mise à jour du manuel d'autosurveillance de la station d'épuration ;
- rédaction des conventions d'autorisation de déversement des effluents des entreprises dans le réseau collectif d'assainissement ;
- renouvellement de matériels en 2017 : halogène du racleur, lames de raclage, sonde du déversoir d'orage de Lizon, ...
- renouvellement de matériels pour 2018 : ordinateur de supervision de la station d'épuration, sonde générale, ...
- améliorations proposées : installation d'un pluviomètre, motorisation et automatisation du bassin d'orage de la route des Viaducs, ...

### **Diagnostic énergétique de l'immeuble du Nœud : compte-rendu de la réunion avec le cabinet Flammang du 31 janvier 2018**

Jean-Pierre MANZONI explique aux conseillers que l'audit énergétique du bâtiment du Nœud est en cours de réalisation. Les premiers chiffrages pour l'isolation des locaux (avec taux d'occupation actuel faible) ont été communiqués :

- isolation des combles pour un montant de 3 500 €, gain de 468 € / an ;
- isolation des murs extérieurs pour un montant de 50 000 €, gain de 690 € / an ;
- et remplacement des menuiseries et portes pour un montant de 30 000 €, gain de 376 € / an.

### **Travaux divers en cours**

Jean-Pierre MANZONI fait le point sur les travaux en cours, notamment ceux relatifs à l'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public rue de la Cueille. Les travaux de mise en séparatif des canalisations d'assainissement rue de la Vignette étant achevés, la mairie sera destinataire prochainement du rapport d'inspection vidéo des nouveaux réseaux.

## **AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES**

### **Fermeture d'une classe de l'école maternelle : courrier de la DSDEN du 21 décembre 2017**

Geneviève ROZIER confirme au Conseil Municipal que l'Inspecteur d'académie avait informé officiellement la Commune du projet de retrait d'un emploi à l'école maternelle.

Le Maire complète son propos en indiquant qu'il a reçu ce jour notification de la décision de la DSDEN de supprimer la 4<sup>ème</sup> classe à la rentrée 2018.

### **Sinistre infiltrations d'eau dans les locaux de l'ALSH Les Fariboles : procédure contentieuse**

Le Maire rappelle aux conseillers que les locaux de l'ALSH Les Fariboles (Maison de l'Enfance) subissent depuis 2012 des épisodes récurrents d'infiltrations suivis de déclarations de sinistres, d'expertises diverses, et de travaux de réparation. De nouveaux dégâts sont constatés dans les salles de restauration et de rangement depuis quelques mois. Il ajoute que l'assureur de la collectivité au titre de la Dommages Ouvrage a décidé de clore la garantie en invoquant le délai de 10 ans après achèvement des travaux de construction.

Il explique, par conséquent, qu'il a désigné le cabinet d'avocats CGBG (Besançon) pour défendre les intérêts de la collectivité. Le montant global des honoraires est estimé à 5 076 € T.T.C.

## **COMMUNICATION / ANIMATIONS**

Thierry VIDAILLET remercie les conseillers pour la distribution des bulletins municipaux Zap Infos n°4 dans les boîtes aux lettres des habitants. Il les sollicite à nouveau pour la distribution des plaquettes « Les centrales villageoises : Haut-Jura Saint-Claude ».

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Le Maire étant empêché, Thierry VIDAILLET, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire dans l'ordre du tableau, assure la présidence du Conseil Municipal.*

### **Téléthon 2017 : courrier de l'association Avenir de Lavans du 14 décembre 2017**

Thierry VIDAILLET donne lecture du courrier de l'association remerciant la municipalité et les membres du CCAS pour l'appui apporté dans l'organisation de l'édition 2017 du Téléthon. La somme collectée les 7 et 8 décembre s'élève à 1 920 €.

### **Récital de piano du 17 février 2018 au profit de M. Kévin BOQUEL**

Emilia BRULE rappelle que le CCAS, l'association Lions Club et la municipalité de Coteaux du Lizon organisent le samedi 17 février à 20h30 à L'Epinette, un concert au profit de Monsieur Kévin BOQUEL.

### **Organisation du comité syndical du PNR du Haut-Jura du 24 février 2018**

Geneviève ROZIER informe le Conseil que le comité syndical du Parc du Haut-Jura se réunira à la salle des fêtes de Lavans-lès-Saint-Claude, le samedi 24 février. Elle précise que le café d'accueil du matin et le vin d'honneur à l'issue de la réunion seront offerts par la mairie. Elle demande que les élus assurent le service.

\*\*\*

**Prochaines réunions du Conseil Municipal :**

- jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018 à 19h00 en mairie, vote des comptes administratifs 2017
- jeudi 29 mars 2018 à 19h00 en mairie, vote des budgets primitifs 2018

**Commission finances** : mardi 13 février 2018 à 19h00 en mairie.

*La séance est levée à 21h45*

Philippe PASSOT, maire

Nicole PEDROLETTI, secrétaire de séance

